

*ANNEXES***Annexe 1 (Système de gestion de la sécurité)**

1. Objet de l'exploitation
2. Identification et maîtrise des risques identifiés par l'exploitant ferroviaire sur le réseau sur la base des tableaux d'évaluation des risques prévus en annexe 2
3. Organisation et personnel :
  - a. Missions et responsabilités
  - b. Tâches de sécurité
  - c. Formation et habilitation des personnels exerçant des tâches de sécurité
4. Circulation des trains :
  - a. Dispositions imposées par le gestionnaire de l'infrastructure
  - b. Préparation des trains
  - c. Circulation normale
  - d. Anomalies en circulation
  - e. Circulations particulières
  - f. Manœuvres
5. Gestion des interfaces
6. Marchandises dangereuses
7. Admission du matériel roulant
8. Maintenance du matériel roulant
9. Maintenance de l'infrastructure :
  - a. Voies et appareils de voie, y compris la plateforme
  - b. Signalisation et passages à niveau
  - c. Ouvrages d'art, ouvrages en terre et ouvrages hydrauliques
  - d. Traction électrique
  - e. Travaux réalisés dans le cadre de la maintenance de l'infrastructure
10. Suivi de l'exploitation
11. Traitement des accidents ou incidents graves
  - a. Le plan d'intervention et de sécurité
  - b. Mesures conservatoires
  - c. Consignation des mesures prises
12. Organisation du retour d'expérience
13. Contrôle interne et surveillance
14. Gestion de la documentation